Tarification des services périscolaires et extrascolaires

Mai 2025

ÉTIOLLES

Contexte et enjeux

- La collectivité tarifie aux familles les services suivants :
  - Accueil du matin et du soir
  - Restauration scolaire
  - Accueils de loisir du mercredi et des vacances
  - Club jeunes
  - Séjours organisés par le SIPEJ

- En novembre 2021, un cabinet spécialisé a été missionné pour étudier et mettre à jour la politique tarifaire des services enfance-jeunesse.
- La dernière actualisation de la délibération fixant les tarifs date de septembre 2022. Depuis, aucune nouvelle augmentation n'a été appliquée.
- Pour chacune des activités, la commune prend à sa charge une partie du coût réel du service puis calcule, pour chaque famille un taux de participation.
- La participation des familles est fixée en prenant en compte le quotient familial (selon les revenus et la composition du foyer).
- **Compte tenu de l'inflation cumulée depuis 2022, et des demandes des familles quant à la qualité des services, une nouvelle réflexion sur la tarification enfance jeunesse a été menée.**

ÉTIOLLES

Répondre aux demandes de qualité et d'optimisation des services

- Un minimum de 20 % de produits bio
- Un minimum de 50 % de produits qui bénéficient d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine -(SIQO)
- Un repas végétarien par semaine
- Nouvelles offres : + d'ateliers + de sport
- Dématérialisation et facturation simplifiée

ÉTIOLLES

Des augmentations à prendre en compte

- **Une hausse de l'inflation**
  - De 2022 à 2024, l'inflation a augmenté en moyenne de 14,51 %*
    (*sources : INSEE Indice des Prix à la Consommation - IPC)
- **Une évolution des coûts de la restauration scolaire**
  - Les deux lois Egalim (2018 et 2021) et la loi Agec ont pour objectif une répartition plus équitable, une meilleure considération des agriculteurs, mais aussi de répondre aux besoins des consommateurs, privilégier une alimentation saine, limiter l'usage du plastique…

Des leviers pour maîtriser les coûts en respectant la qualité

- Généralisation des menus à 4 composants
- Harmonisation des prestations
- Facturation à la commande

ÉTIOLLES

2 scénarios possibles

1

Inflation 2022-2024 (+14,51%) & hausse prix repas (+19%)

L'inflation annuelle calculée entre l'indice de 2022 et 2024 est de 14,51%.

Exemple pour UN repas

ANCIEN TARIF MAX	ANCIEN TARIF MIN
6,98 €	1,31 €
NOUVEAU TARIF MAX	**NOUVEAU TARIF MIN**
7,98 €	**1,50 €**
+1	*+0,19*

2

Inflation 2024 (+2,3%) & hausse prix repas (+19%)

En prenant en compte l'inflation de 2024 et la hausse du coût du repas.

Exemple pour UN repas

ANCIEN TARIF MAX	ANCIEN TARIF MIN
6,98 €	1,31 €
NOUVEAU TARIF MAX	**NOUVEAU TARIF MIN**
7,50 €	**1,41 €**
+0,52	*+0,10*

La municipalité a choisi d'appliquer le **scénario n°2**

RAPPEL : la commune prend déjà en charge **30 %** des coûts réels.
<u>Sur le restant</u>, selon le quotient familial, elle reprend 30 à 70 % des coûts.

ÉTIOLLES

Coût de la pause méridienne
15,31 € par enfant et par jour

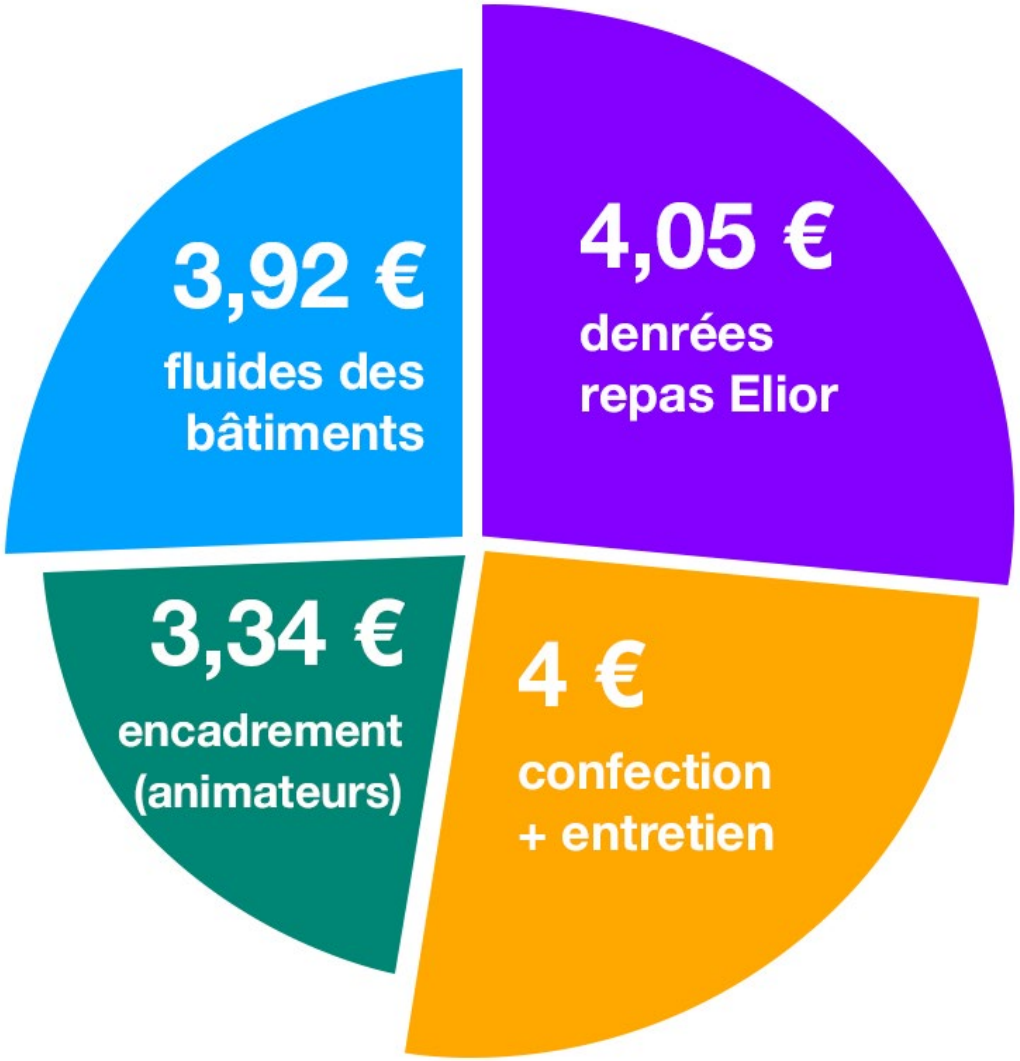

ÉTIOLLES

Évolution des barèmes du repas
(pause méridienne + encadrement)

- Exemple au maximum des services pour une famille avec deux enfants :
  restauration + mercredis + périscolaire sur 20 jours

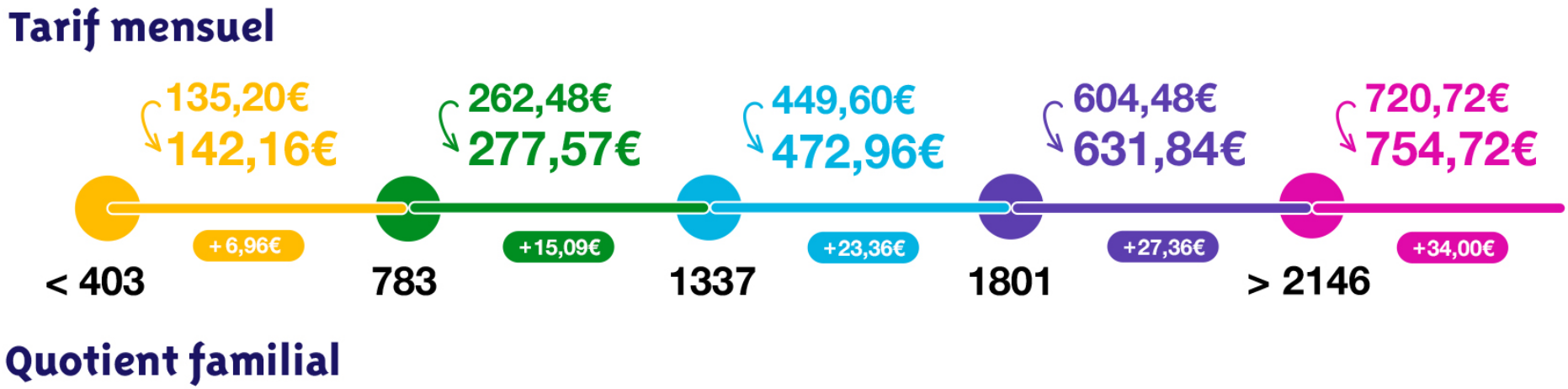

Comparaison ancienne et nouvelle tarification

ACTIVITES 3 à 11 ans	Coût réel 2022	Tarif maxi	Tarif mini	Coût réel si 2,3% + 19%	Tarif maxi	Tarif mini
Pause méridienne (repas + encadrement)	14,22 €	6,98 €	1,31 €	15,31 €	7,50 €	1,41 €
Pause méridienne PAI	7,60 €	3,78 €	0,71 €	8,53 €	4,24 €	0,80 €
Accueil périscolaire (1/2h)	4,00 €	1,60 €	0,30 €	4,09 €	1,63 €	0,31 €
ALSH à la demi-journée avec repas	35,22 €	14,79 €	2,78 €	36,79 €	15,45 €	2,90 €
ALSH à la demi-journée sans repas	28,33 €	11,90 €	2,24 €	28,98 €	12,17 €	2,29 €
ALSH à la journée avec repas	55,22 €	23,19 €	4,35 €	57,25 €	24,04 €	4,52 €
ALSH à la journée avec repas PAI	48,60 €	20,41 €	2,68 €	50,48 €	21,20 €	3,98 €

ÉTIOLLES

Quelques changements en périscolaire

- Fermeture du service à 19h au lieu de 18h45 sans coût supplémentaire
- Mise en place de pénalités de retard : 5 € par tranche de 15 minutes et par enfant

A noter

- Les services périscolaires payants sont **FACULTATIFS**
- Les tarifs sont indexés à l'inflation et seront ré-évalués **chaque année** au mois de janvier selon l'indice insee d'octobre N-1
- Chaque famille doit communiquer son avis d'imposition au service facturation afin de pouvoir calculer au plus juste les tarifs.

ÉTIOLLES